

# COMMISSION JEUNESSE – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

**DU MERCREDI 23 MAI 2018**

**Etaient présents** : Mrs Didier HOUOT, Ludovic VINCENT, Philippe CUNY, Laurent PERRIN, Arthur BRAUN, Rémi DECOMBE, Mmes Laure GRANDEMANGE, Sabine GRANDEMANGE, Murielle COLLIN et Stéphanie MALISZEWSKI.

Ludovic VINCENT relate les différents points évoqués lors de la réunion du 18 avril dernier.

Il rappelle les différentes associations pour lesquelles les subventions sont à revoir soit :

L'ALSH = centre aéré  
Le personnel communal  
Le trail des grandes gueules  
L'insertion du foyer de ski  
La boxe

ALSH (accueil loisirs sans hébergement)

La somme de 1500 euros avait été évoquée lors de la dernière réunion. Sabine nous informe que le nouveau directeur est en place ainsi que les animateurs. Elle explique qu'auparavant c'était la communauté de communes qui couvrait le salaire du directeur, pour 2018 ce sera la subvention que la commune versera à l'association qui représentera le montant de celui-ci.

En 2017 la somme versée à l'association s'élevait à 1500 euros, pour 2018 il est proposé de fixer un prix fixe à la semaine pour un montant de 250 euros.

Ludovic propose d'effectuer un tour de table pour attribuer ou pas ce tarif.

A l'unanimité ce tarif est accordé.

Personnel communal

En 2017 la somme de 3 782,89 leur était versée, somme qui n'a pas évoluée depuis 2015.

La question en suspens est à savoir s'il faut se baser ou non sur le taux de 1,5 % ce qui représente le montant de la masse salariale.

M. HOUOT rappelle que l'association n'a jamais évoqué le manque de trésorerie.

Après divers calculs Ludovic propose un taux de 0,5 % de la masse salariale, la somme de 3 782,89 s'élèverait à 4 000 euros.

Montant voté à l'unanimité.

Trail des grandes gueules

Cet évènement créé sur Vagney avec des bénévoles est organisé une fois par an.

En 2016 une subvention exceptionnelle de 2 500 euros leur avait été versée et en 2017 la somme de 500 euros.

La question qui interpelle certains membres présents est à savoir si l'association a réellement besoin de cette aide exceptionnelle.

M. HOUOT rappelle que le but de cette association est de maintenir un évènement qui se déroule sur Vagney autour du thème des grandes gueules.

Philippe aimerait connaître quels sont leurs besoins en financement pour faire vivre l'association et le nombre de bénévoles.

M. HOUOT répond qu'il y a 40 à 50 personnes qui participent au trail en ce qui concerne la reconnaissance du parcours, la mise en place des ravitaillements...

Laure rappelle le montant des subventions déjà accordées par le passé et trouve que pour une seule course organisée par an, vis-à-vis des autres associations le montant qui leur est attribué n'est pas très juste.

Cette subvention ne pouvant en aucun cas rentrer dans les critères.

Ludovic propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 à 300 euros.

Un tour de table est effectué : les avis sont très mitigés : certains sont ok pour verser la somme de 250 euros, d'autres aimeraient connaître leur besoin avant de voter la somme de 250 euros, deux personnes sont contre le fait de leur donner quoi que ce soit et une personne est pour leur donner 300 euros.

Ludo tranche pour 250 euros ce qui n'est pas de l'avis de Laure qui émet une opposition et qui le signalera lors du prochain conseil municipal lorsque les subventions seront votées.

Après la remise à jour de tous les calculs, la valeur du point qui était de 19,12 repasse à 18,49 euros.

Par conséquent tous les calculs seront repris afin de remettre le tableau (ci-joint à ce compte-rendu) à jour.

Concernant la boîte la demande de subvention restera en attente pour le moment car la commune est toujours en attente d'un courrier pour le projet avec l'UNSS.

Ludovic ajoute également qu'à l'avenir, il serait plus judicieux lorsqu'une association a besoin de matériel, que celui-ci soit directement financé par la commune, de ce fait si l'association s'arrête un moment ou un autre, le matériel est conservé par la commune.

Philippe suggère que les calculs soient revus pour l'année prochaine par rapport au matériel dont certaines associations disposent et par rapport à celles qui doivent financer leur matériel, Ludovic lui répond qu'il est envisageable de réétudier la question.

Il rappelle que certains locaux vacants vont être mis à disposition pour des associations qui en ont fait la demande.

Il informe également l'assemblée que la prochaine réunion concernant "boyard voinraud" aura lieu le mercredi 13 juin prochain à 20h15 à Mariabel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.